



Bureau d'Appui à la Coopération Canadienne / Sénégal

44, Boulevard de la République - Dakar - Tél. : 849.7749 - Fax : 822.1307 - E-mail : bacdi@bacdi-senegal.org

COOPÉRATION CANADIENNE AU SENEGAL:

PANORAMA D'UN PARTENARIAT RENFORCE

JUIN 2003

LISTE DES SIGLES

ACDI	:	Agence Canadienne de Développement International
ACBF	:	African Capacity Building Fondation
ACW	:	African Center for Woman
AGETIP	:	Agence d'Exécution de Travaux d'Intérêt Public contre le Sous-emploi
AIF	:	Agence intergouvernementale de la Francophonie
APD	:	Aide Publique au Développement
APIX	:	Agence pour la Promotion de l'Investissement et des grands Travaux
APRODAK	:	Agence pour la Propreté de la Ville de Dakar
BACDI	:	Bureau d'appui à la coopération Canadienne
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CAEL	:	Cellule d'Appui aux Elus locaux
CAD	:	Comité d'Aide au Développement
CDEAO	:	Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CESAG	:	Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion
CEA	:	Commission Economique pour l'Afrique
CILSS	:	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CONFESJES	:	Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports
CONFEMEN	:	Conférence des Ministres de l'Education Nationale
CREA	:	Centre de Recherche en Economie Appliquée
CRDI	:	Centre de Recherche pour le Développement International
DPS	:	Direction de la Prévision et de la Statistique
DSRP	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DGAMO	:	Direction générale de l'Afrique et du Moyen Orient
EPPS	:	Enquêtes de Perception de la Pauvreté au Sénégal
ENDA-TM	:	Environnement Développement Tiers-Monde
FASR	:	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée
FADAD	:	Fonds d'Appui Décentralisé à l'Appropriation et au Dialogue
FCIL	:	Fonds canadien d'initiatives locales
FPE	:	Fonds de Promotion Economique
FLD	:	Fonds Local de Développement
FMI	:	Fonds Monétaire International
HCA	:	Haut Conseil de l'Audiovisuel
IEC	:	Information Education Communication
ICS	:	Industries Chimiques du Sénégal
IFI	:	Institutions Financières Internationales
IST	:	Infections Sexuellement Transmissibles
ITA	:	Institut Technologique Alimentaire
ISRA	:	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
LEAD	:	Leadership For Environment and Development
MAECI	:	Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce International
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MFDC	:	Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance

PRÉFACE

Le Canada est l'un des principaux pays partenaires du Sénégal en matière de coopération au développement. Le premier programme de coopération entre nos deux pays a été initié en 1962-1963 et, depuis lors, environ 500 millions de dollars canadiens ont été déboursés en faveur du Sénégal.

Le programme actuel de coopération entre nos deux pays a été négocié dans le cadre de la 6ème session de la commission mixte canado-sénégalaise tenue à Dakar les 7 et 8 novembre 2001 et porte sur la période allant de 2002 à 2006.

L'enveloppe bilatérale prévue pour cette période se chiffre à 120 millions de dollars canadiens soit environ 55 milliards de Francs CFA.

Grâce au soutien et à l'appui constant que votre pays ne cesse d'apporter pour le développement économique et social du Sénégal, de multiples activités de portée inestimable pour l'économie sénégalaise ont pu être réalisées au cours des dernières années au bénéfice des populations.

Je tiens à encourager le renforcement du partenariat entre tous les acteurs impliqués pour assurer une mise en oeuvre plus efficace de notre programme de coopération et une réelle appropriation des activités par les bénéficiaires.

Je me félicite également de partager avec vous la vision consistant à éviter la dispersion des actions et à concentrer davantage notre coopération sur quelques secteurs jugés prioritaires et qui apportent une réponse positive aux besoins humains fondamentaux, à une saine gouvernance ainsi qu'à des systèmes financiers décentralisés efficaces. D'ailleurs, à ce niveau, il y a une grande convergence entre nos deux pays sur les questions relatives à la gouvernance politique et au développement économique et social en général.

Dans ce cadre, le Canada a toujours manifesté sa disponibilité à appuyer nos stratégies de développement économique et social et cela s'est confirmé durant la formulation de cet important cadre stratégique que constitue le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Notre pays se félicite également des initiatives constantes prises par le Canada dans la recherche de solutions efficaces aux problèmes de développement de l'Afrique et son soutien au NEPAD dont notre pays, et plus spécifiquement notre Président, est un des principaux initiateurs.

C'est pourquoi, je voudrais saisir cette occasion pour adresser aux autorités canadiennes les sincères remerciements du Gouvernement et du peuple sénégalais pour l'intérêt constant qu'elles continuent d'accorder au développement économique et social de notre pays et pour l'appui précieux et multiforme qu'elles ne cessent de nous apporter au moment où nous sommes résolument engagés dans les réformes visant à accélérer le rythme de croissance de notre économie.

Abdoulaye Diop
Ministre de l'Economie et des Finances

I. INTRODUCTION

Depuis plusieurs décennies, le Canada apporte un soutien multiforme et dynamique au Sénégal pour l'aider à asseoir les bases d'un développement humain durable et équitable. Le cumul total des déboursés de l'aide bilatérale canadienne, par exemple, s'élève à environ 500 millions de \$ can depuis son instauration en 1962. En signant en novembre 2001, un nouveau programme bilatéral, dont le budget prévisionnel est de 125 millions de \$ can, soit 55 milliards de francs Cfa sur cinq ans, le Canada réaffirme et renforce son soutien au Sénégal. On peut considérer le montant global de l'aide canadienne au Sénégal encore plus important puisque le programme bilatéral constitue un mécanisme de financement parmi d'autres.

Mais aussi divers, soient-ils, les canaux de livraison de la coopération canadienne reposent sur les mêmes principes et visent le même objectif: contribuer à la réduction de la pauvreté en mettant l'accent sur la satisfaction des besoins fondamentaux des populations, dans un contexte d'approfondissement de la démocratie, de soutien à une saine gestion des affaires publiques, de développement de la société civile et de respect des droits de la personne. Ces mêmes objectifs président au choix du programme de coopération de favoriser la pleine participation des femmes à la prise de décisions aux niveaux politique, économique et social, ainsi que la promotion d'une bonne gestion de l'environnement, le soutien aux efforts de coopération régionale, la paix et la sécurité.

La coopération canadienne se définit comme une coopération d'accompagnement puisqu'elle s'inscrit dans la mise en oeuvre des politiques nationales initiées par et pour le Sénégal. Elle répond ainsi aux besoins identifiés et retenus comme prioritaires par les Sénégalais eux-mêmes et tient compte de la capacité du Canada d'y répondre. Parmi ces besoins, la lutte contre la pauvreté et la satisfaction des besoins fondamentaux apparaissent comme les plus pressants. En effet, malgré une amélioration au plan macro-économique (le retour de la croissance en particulier), le Sénégal demeure fortement confronté à de sérieuses contraintes, entre autres, une grande pauvreté au sein de la population. Ainsi, la satisfaction de la demande sociale demeure un défi majeur du gouvernement issu de l'alternance politique (mars 2000).

Dans sa grande diversité, le programme canadien de coopération au Sénégal oeuvre dans des secteurs clefs pour améliorer, de façon significative et durable, les conditions de vie des plus démunis. L'éducation de base, la formation professionnelle et technique, la micro finance, l'entrepreneuriat rural, l'égalité des sexes sont les secteurs de concentration de la coopération canadienne au Sénégal. Celle-ci néanmoins fait une grande part à la santé, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, les communications, la décentralisation et la bonne gouvernance, le renforcement des institutions, la société civile, la consolidation de la démocratie, la promotion de l'État de droit, le respect des droits de la personne, la coopération et l'intégration régionale. Les différents projets de la coopération canadienne dont bénéficie le Sénégal s'inscrivent parfaitement dans ces thématiques, comme on peut le noter au fil de ces pages.

La coopération canadienne au Sénégal repose essentiellement sur les programmes mis en oeuvre par l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI). Responsables de la livraison de l'Aide Publique au Développement (APD) du Canada, ces deux organismes collaborent dans plusieurs domaines d'intérêt commun, notamment en éducation, en environnement et en socio-économie. Participent également à la mise en oeuvre des programmes de coopération, certains ministères fédéraux pour ne citer que le ministère des Affaires Etrangères et du Commerce international (MAECI), Patrimoine Canada et certains gouvernements provinciaux, le Québec principalement, et le Nouveau Brunswick.

des lieux et les réformes de la fiscalité locale a abouti à la concertation entre acteurs autour des constats et des changements souhaités. Elle est devenue en matière de décentralisation une étude de référence. Le Canada a également coordonné, pendant un temps, le sous-comité des bailleurs de fonds en décentralisation.

Enfin, le Canada valorise la communication pour d'une part rendre visibles ses programmes et d'autre part pour faire comprendre davantage à ses partenaires les enjeux et les objectifs de son programme de coopération. La communication comme outil de développement est une approche qui trouve sa pertinence dans la nécessité de faire adhérer les acteurs et les bénéficiaires aux programmes de développement en vue d'obtenir des résultats pérennes.

Le partenariat entre le Canada et le Sénégal bénéficie, autant qu'il participe à sa consolidation, de l'excellence des relations diplomatiques entre les deux pays. Le partage de valeurs communes telles la démocratie, l'Etat de droit, le respect des droits de la personne et des libertés, l'égalité entre les sexes, la préservation de l'environnement n'est pas étranger à la grande complicité entre les deux pays que l'on se plaît à souligner de part et d'autre. Une complicité qui se traduit par des visites politiques fréquentes de haut niveau et une similitude de vues sur beaucoup de questions qui agitent le monde, tel le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) dans lequel le Canada comme le Sénégal sont impliqués au premier plan. Le Sénégal parce que le Président Abdoulaye Wade est un des initiateurs et des promoteurs de ce Partenariat. Le Canada parce qu'il a abrité, en juin 2002, le Sommet du G8 au cours duquel le NEPAD a été au centre des discussions, et qu'il a annoncé au cours du Sommet un plan d'action pour l'Afrique avec un Fonds de 500 millions de \$ can.

Par ailleurs, le Canada et le Sénégal sont des partenaires actifs en matière d'avancement de la paix et de la sécurité à l'échelle régionale et internationale. Ils ont collaboré sur de grandes questions internationales telles que les mines antipersonnel et la création du Tribunal pénal international, le Sénégal étant d'ailleurs le premier pays au monde à ratifier la Convention devant lui donner naissance. Les deux pays ont souvent participé à des missions de maintien de la paix, sous l'égide de l'Organisation des Nations unies et d'organisations régionales et ont un programme de formation pour la professionnalisation des opérations de maintien de la paix avec le Centre Lester B. Pearson. Par ailleurs, l'axe Canada-Sénégal est probablement la plus grande alliance canadienne dans la Francophonie.

Au plan des échanges commerciaux et des investissements financiers, les rapports entre les deux pays se présentent également sous de bons auspices malgré qu'ils soient encore assez timides et déséquilibré. La valeur moyenne annuelle des échanges commerciaux tourne autour de 10 à 15 millions de \$ can. En 2001, qui est une année exceptionnelle, les échanges ont atteint 47,2 millions de \$ can. La valeur des exportations canadiennes a totalisé 46,2 millions de \$ can (matériel aéronautique, machinerie, produits chimiques, équipement ferroviaire et téléphonique) et la valeur des importations près de 1 million de \$can (poisson). 50% de ces échanges concernaient en effet l'achat d'un avion d'Air Sénégal.

Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) qui réclame l'indépendance de la région. La crise casamançaise a fait des milliers de morts, dont un nombre élevé de civils, et plusieurs milliers de réfugiés dans les pays limitrophes (Gambie, Guinée-Bissau). Elle a causé également une désintégration des structures économiques et sociales. Plusieurs accords de paix ont été signés entre la rébellion et les autorités sénégalaises. Ils n'ont pas été suivis d'effets créant une situation de ni-paix ni-guerre en Casamance. Le dernier accord de paix a été signé en mai 2003. Il est le prélude à la tenue de discussions internes du MFDC. Sur le terrain, les forces armées poursuivent leurs opérations de pacification de la région ainsi que de réhabilitation des zones d'habitation désertées depuis plusieurs années par les populations. Lors de groupe consultatif du Sénégal tenu en juin 2003 à Paris, il a été décidé d'octroyer 67 milliards de francs CFA au Programme de relance des activités socio-économiques de la Casamance. Ce programme comprend un plan d'urgence qui inscrit en priorité des actions de sécurisation, de déminage et de retour de populations déplacées de leurs habitations et lieux d'activités. Le Programme de relance comprend également un important volet d'infrastructures et de désenclavement sous-régional. Sur le plan diplomatique, les négociations entre le MFDC et le gouvernement se poursuivent dans la plus grande discrétion.

Sur la scène internationale, le Sénégal est considéré comme un pôle de développement régional qui joue un rôle stratégique important en Afrique. Il a été un pays fondateur de la Francophonie dont il a accueilli en 1989 le premier sommet en pays non-industrialisé; il abrite, notamment, les Secrétariats de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFEJES) et de la Conférence des Ministres de l'Education Nationale (CONFEMEN). Par ailleurs, le Sénégal est aussi très actif dans plusieurs organismes régionaux dont l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), le Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), le Secrétariat de la Convention sur la Désertification, et la Commission Sous-régionale des Pêches. A l'échelle continentale, le Sénégal est un des principaux initiateurs et promoteurs du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

2.2 L'Environnement économique³

A la suite de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, l'économie sénégalaise a renoué avec la croissance. Le PIB réel a crû de 2,9% en 1994 et de plus de 5% par an en moyenne entre 1995 et 2001. ⁴Ces résultats ont été réalisés dans un contexte de réduction continue des déficits des finances publiques et de la balance des paiements courants et de maîtrise de l'inflation.

Cependant, les performances économiques enregistrées n'ont pas contribué à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire substantiellement la pauvreté. Le Sénégal a été admis en 2001 dans la catégorie des Pays les moins avancés (PMA). L'indice de développement humain du PNUD l'a classé en 2002 au 154ème rang sur 173 pays. Le Produit intérieur brut (PIB) par tête d'habitant (600 \$Us) est l'un des plus faibles au monde et au rythme actuel de l'économie, les experts pensent qu'il faudra environ 30 ans pour le doubler. Malgré le rôle qu'il joue en termes d'emplois, le secteur primaire contribue très modestement au PIB à cause des rendements agricoles encore faibles et tributaires des aléas climatiques. Par ailleurs, la production agricole ne couvre en moyenne que 52% des besoins alimentaires de base. La faiblesse de l'investissement, l'atonie de l'agriculture et de l'industrie ne permettent pas à la croissance de se traduire par un accès plus large des pauvres aux

³ Le développement de ce chapitre est tiré du DSRP, gouvernement du Sénégal, avril 2002, pages 3 à 13.

Le rapport du PNUD sur le Sénégal, 2002

⁴ Le taux de croissance est passé de 5,6% en 2001 à 2,4% en 2002. Deux raisons ont été avancées : l'influence des mauvaises conditions atmosphériques, en particulier la pluviométrie, sur les résultats de la campagne agricole et l'harmonisation des méthodes de calcul du PIB au sein de l'espace de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest.

L'infection VIH/SIDA progresse malgré une faible prévalence. Le niveau de prévalence au sein de la population âgée de 15 à 49 ans (considérée comme sexuellement active) est estimé à 1,4 %. En 2000, le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA se chiffrait à 80 000 dont 77 000 adultes. Il faut toutefois souligner que le Sénégal a fait des efforts pour augmenter les ressources du ministère de la Santé et de la Prévention. En 2003, le budget de la Santé représentait 9,9% du budget national contre 6,6% l'année précédente.

Selon les populations (EPPS, 2001), les principaux signes de la pauvreté sont, dans l'ordre, la difficulté à se nourrir, le manque de travail, le manque de soins, le manque de logement décent. Aussi, considèrent-elles que les priorités de l'État devraient être dans l'ordre : (i) l'emploi des jeunes (20,1%); (ii) la réduction des prix des denrées de première nécessité (18,9 %); (iii) l'accès aux soins de santé de base (17,7 %); (iv) l'éducation des enfants (11,3 %).

2.3 Environnement social

Estimée en 2000 à 9,5 millions d'habitants, la population sénégalaise est relativement jeune. Près de 58% des personnes ont moins de 20 ans. Cette population est inégalement répartie sur le territoire national. Si la densité moyenne nationale est de 34 habitants au km², elle est de 2 710 habitants au km² à Dakar et de 6 habitants au km² à Tambacounda. En 1993, la population était à 60% rurale et 40% urbaine.⁵

La société sénégalaise constitue un tissu ethnique, culturel et religieux complexe formé de plus d'une vingtaine d'ethnies ayant chacune une langue et des traits culturels spécifiques⁶. Grâce à une longue tradition de tolérance, à une religion largement partagée (Islam, 94% des Sénégalais) et en raison de l'urbanisation qui a transformé les modes de vie, les représentants des diverses ethnies respectent leurs différences et ont appris à vivre et à travailler ensemble. Cette paix sociale conjuguée à la stabilité politique a favorisé l'épanouissement de l'Etat de droit et la reconnaissance de l'égalité de tous devant la loi. Il subsiste, néanmoins, des iniquités importantes entre hommes et femmes, entre ruraux et citadins, entre régions, entre riches et pauvres.

Sur la question particulière de l'égalité entre les sexes, on peut dire que depuis la Première Conférence mondiale en faveur des droits des femmes (Mexico, 1975), le Sénégal a fait de l'amélioration du statut des femmes une question importante. Partie prenante de toutes les Conférences et initiatives internationales en faveur de la Promotion des femmes, le Sénégal a ratifié l'ensemble des Conventions internationales et élaboré plusieurs plans d'action pour la Femme. En 1999, des lois pour réprimer les mutilations génitales (excision), le viol, les violences conjugales et le harcèlement sexuel ont été votées après plusieurs années de revendications des mouvements de femmes.

Parallèlement, les pouvoirs publics (sous l'ancien comme le nouveau régime) se sont engagés à faire de l'égalité et de l'équité des sexes une dimension incontournable de leurs politiques et des structures étatiques. La Constitution sénégalaise reconnaît et garantit l'égalité des droits aux hommes et aux femmes et les différents Codes (Code du travail et Code de la Famille) visent à faire appliquer ce principe. L'illustration de cette volonté demeure la nomination en mars 2001 d'une femme au poste

⁵ Ces données datent du dernier recensement de 1999. Le recensement national de la population a été réalisé en décembre 2002. Les données ne sont pas encore publiées.

⁶ Les ethnies plus représentatives sont les Wolofs (43,7%), les Halpulaar qui regroupent les Toucouleurs et les Peuhls (23,2%), les Sérères (18%), les Mandingues, les Bassaris (3,5%), les Diolas et les autres ethnies du sud du pays (4,7 %).

- Développement des ressources humaines,
- Education et Formation, Santé,
- Technologies de l'Information et de la Communication (NTICS),
- Agriculture, Energie,
- Accès des exportations africaines aux marchés des pays développés,
- Infrastructures.

3.2 Le Xème Plan (2002-2007) en cours d'élaboration

Ce Plan intervient après deux décennies de politiques de redressement économique et financier et d'ajustement structurel de l'économie. Ainsi, les orientations stratégiques qu'il propose visent à consolider la reprise économique née de la dévaluation. L'objectif central du Xème plan est de fournir les bases économiques et financières nécessaires au développement humain durable. Cela revient à établir une cohérence entre les objectifs d'amélioration de la productivité globale de l'économie et ceux du bien-être des populations.

Il identifie cinq défis qui s'inscrivent dans des enjeux plus globaux tels que la mondialisation, l'intégration régionale, la décentralisation et les caractéristiques culturelles, socio-démographiques et environnementales. Ces cinq défis sont la compétitivité de l'économie, la consolidation d'un espace attractif favorisant les investissements, le renforcement de la position de l'Etat en "Etat-stratège", le développement humain et le développement durable.

3.2 Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP, 2002-2015)

Devenu en effet éligible à un allègement de sa dette extérieure en vertu de l'initiative d'appui aux Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) en septembre 1999, le Sénégal a élaboré un DSRP qui a pour objectif central de *"réduire de 50% la pauvreté des ménages d'ici 2015"*, notamment par l'investissement accru dans les secteurs sociaux et la dynamisation de l'activité économique touchant plus directement l'emploi, les revenus et la productivité des pauvres. La stratégie s'articule autour des principales orientations suivantes:

- Articuler harmonieusement les politiques et réformes sectorielles mises en œuvre à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté,
- Poursuivre les politiques macro-économiques de qualité en vue de réaliser une croissance forte, durable, mieux répartie et pourvoyeuse d'emplois,
- Poursuivre en l'élargissant la mise en œuvre du Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP) adopté en 1997 et articuler harmonieusement les politiques et réformes sectorielles mises en œuvre à la stratégie de réduction de la pauvreté.

La mise en œuvre du DSRP devrait se traduire par la création de richesse, le renforcement des capacités, la promotion des services de base et l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables. Le plan d'actions prioritaires du DSRP couvre la période 2003-2005. L'élaboration du DSRP a suivi un processus participatif avec l'implication de l'ensemble des segments de la société sénégalaise et a fait l'objet de plusieurs séminaires de restitution et de validation.

3.4 Le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF-2000-2010)

Grâce à l'initiative spéciale des Nations unies, le Sénégal dispose, pour la première fois de son histoire, d'un programme pour transformer son système éducatif et de formation en vue de le rendre plus accessible et plus performants. Le PDEF vise à cet effet trois objectifs stratégiques:

- Elargir l'accès à l'éducation tout en corrigeant les disparités géographiques, de genre, et

Les actions à mener dans ce cadre touchent principalement les réformes institutionnelles (ministère de la Santé, hôpitaux, système de financement de la santé), la promotion des MEG (médicaments essentiels génériques), l'amélioration des plateaux techniques des structures de santé et des conditions d'accueil, la contractualisation des postes de santé, l'extension et la décentralisation de l'accès aux antirétroviraux, la sensibilisation et la multiplication de centres de dépistage anonymes et volontaires dans la lutte contre le VIH/Sida, l'exonération des taxes à l'importation de moustiquaires imprégnées, et la prévention de l'hygiène par l'éducation, l'information et la communication.

3.6 Le Plan d'Action de la Femme (PANAF, 1997-2001)

L'objectif recherché avec le PANAF est d'améliorer la position sociale des femmes sénégalaises ainsi que leur participation à la vie publique sur une base égalitaire avec les hommes, de renforcer les capacités et leurs compétences, de promouvoir leur autonomie financière en améliorant leur accès aux ressources, de garantir leur intégrité physique et morale et, enfin, de faire connaître et de défendre leurs droits fondamentaux. Le PANAF visait également à assurer la cohérence des plans et programmes sectoriels en direction des femmes et à garantir la coordination des interventions de tous les partenaires au développement.

Le PANAF a identifié comme prioritaires les domaines suivants :

- ▶ Le développement économique et la lutte contre la pauvreté,
- ▶ L'éducation, la Santé et la Promotion des droits fondamentaux,
- ▶ Les mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes.

Depuis son élaboration, le ministère de tutelle a connu plusieurs changements mais la promotion des droits des femmes dans une perspective genre est restée une constante au niveau des autorités publiques. Le PANAF demeure donc le cadre de référence des interventions en matière de promotion de l'égalité entre les sexes.

Entre temps, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines du ministère en charge de la promotion des femmes est devenu une exigence et fait présentement l'objet de discussions et de planification pour des actions futures. Arrivé à expiration, l'évaluation du PANAF a démarré en avril 2003.

3.7 La Stratégie de Développement du Secteur Privé (2001-2003)

Elaborée en 1999, la Stratégie a pour finalité la mise en place d'un cadre spécifique au développement du secteur privé qui repose sur une vision globale et partagée d'une part, et d'autre part, sur un dispositif institutionnel rationalisé et destiné à canaliser les actions inscrites dans la poursuite de cet objectif. La Stratégie qui veut faire du secteur privé le moteur de la croissance est articulée autour de trois objectifs stratégiques :

- ▶ Renforcer les bases à long terme du développement,
- ▶ Améliorer l'efficacité de l'intervention de l'Etat,
- ▶ Renforcer les capacités du secteur privé.

Pour la réalisation de chaque objectif, des axes stratégiques servent de supports à des politiques, programmes ou projets. Parmi ceux-ci figurent, l'amélioration de la couverture et de la qualité des infrastructures physiques, à travers notamment, la poursuite de la libéralisation et de la privatisation du secteur de l'énergie; la valorisation des ressources humaines, et l'instauration d'un cadre juridique et judiciaire plus favorable à l'initiative privée. L'amélioration de la qualité de l'intermédiation

- ▶ Appuyer le développement de l'investissement et des initiatives privées en amont et en aval de la production agricole,
- ▶ Adapter le financement aux conditions de développement rural,
- ▶ Mettre en place des infrastructures rurales y compris les infrastructures de base pour assurer la maîtrise de l'eau,
- ▶ Définir une législation et une politique foncière nouvelle privilégiant l'équité, la sécurisation des investissements consentis et la valorisation des terres,
- ▶ Renforcer la recherche pour développer des technologies nouvelles et adaptées.

Un projet de loi d'orientation de la politique agricole est en préparation et le Premier ministre a annoncé dans sa Déclaration de politique générale (janvier 2003) la création d'une Agence pour sa mise en oeuvre.

3.10 Le programme National de Bonne Gouvernance (2002-2006)

Il a pour objectif de contribuer à l'efficacité et à la transparence dans la gestion économique et sociale et de conforter l'Etat de droit dans une société démocratique. Il vise ainsi à améliorer la qualité du service public, en particulier dans les secteurs où la demande sociale est très forte (éducation, santé, promotion de l'emploi), à travers le respect des principes de bonne gouvernance. Le programme ambitionne aussi d'ancrer dans l'esprit de chaque citoyen que l'accès au pouvoir et aux ressources s'opère de manière équitable et transparente, et de favoriser un environnement propice à des pratiques transparentes de gestion dans les secteurs public et privé.

Le programme s'appuiera entre autres sur les axes stratégiques suivants :

- ▶ L'amélioration de la décentralisation,
- ▶ La promotion des notions de transparence, de participation et d'équité,
- ▶ Le renforcement des capacités institutionnelles en matière d'efficacité et d'efficience,
- ▶ La lutte contre la corruption et l'amélioration de la gestion, du suivi et du contrôle des affaires publiques
- ▶ La promotion d'une véritable implication de la société civile et de l'approche genre.

Le programme va se concentrer essentiellement autour de l'amélioration de la qualité du service public, la gouvernance économique, locale et judiciaire, l'amélioration de la qualité du travail parlementaire, et le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TICs).

3.11 Le plan national en décentralisation (2003-2005)

Le Plan d'action identifie les principaux enjeux d'une mise en œuvre efficace de la politique de décentralisation. Il s'est fixé les objectifs suivants :

- ▶ Réformer les finances locales et optimiser les transferts financiers des collectivités locales
- ▶ Contribuer au renforcement des capacités des collectivités
- ▶ Fournir un accompagnement technique et un appui conseil aux collectivités locales
- ▶ Renforcer le contrôle et la gestion publique locale
- ▶ Suivre la mise en œuvre de la décentralisation et coordonner les informations

Un plan d'opération précisant les objectifs, les actions à mener, les stratégies et les échéances est en cours de réalisation.

du budget de celui-ci. Ses différents programmes visent à appuyer le développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère.

Dans les pays en développement, l'ACDI intervient dans six secteurs prioritaires :

- ▶ Les besoins humains fondamentaux,
- ▶ L'intégration de la femme au développement,
- ▶ Les services d'infrastructure,
- ▶ Les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement,
- ▶ Le développement du secteur privé,
- ▶ L'environnement.

En termes stratégiques, l'Agence se réfère à trois documents de base pour améliorer la qualité de la coopération internationale. Il s'agit de : *“Les priorités de développement social de l'ACDI (2000-2005): Un cadre d'action”*; *“La Stratégie de développement durable de l'ACDI (2001-2003)”*; *“Pour une aide internationale plus efficace: Les nouvelles approches du programme canadien d'aide internationale (2002)”*.

4.2 L'ACDI et les principes de l'efficacité de l'aide internationale⁸

A l'instar des autres donateurs, le Canada a adhéré au nouveau consensus sur les objectifs et les principes de l'aide publique au développement. Ce consensus traduit le reflet de l'évolution du concept de développement qui tient compte des dimensions politiques, économiques, sociales et institutionnelles du développement. Il insiste sur l'importance d'une bonne gouvernance et d'un enchaînement propice des réformes, et sur la nécessité de renforcer les capacités afin d'assurer la durabilité et sur la mobilisation de la société civile.

Cette nouvelle vision de l'aide au développement trouve ses origines dans l'expérience d'un demi-siècle de coopération au développement, et dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui tournent autour de l'engagement des pays donateurs à l'égard d'un financement durable du développement et de celui des pays en voie de développement à l'égard de l'élimination de la pauvreté et de la faim, grâce à l'investissement dans la santé et l'éducation, à la promotion de l'égalité des sexes et à la réalisation de la durabilité de l'environnement. Plus particulièrement, cette façon nouvelle de concevoir la coopération au développement, repose sur des principes énoncés dans *“Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIème siècle”* publié en 1996 par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE.

Ces principes sont les suivants:

- ▶ *Prise en charge locale, ce qui signifie que, pour être durables, les stratégies de développement doivent être élaborées par les pays eux-mêmes, le gouvernement et la population, et refléter leurs priorités plutôt que celles des donateurs,*
- ▶ *Amélioration de la coordination entre les donateurs et avec les pays bénéficiaires,*
- ▶ *Partenariats plus étroits, grâce à l'élaboration d'accords précisant les responsabilités des pays en développement et de leurs partenaires extérieurs, ainsi que les responsabilités communes,*
- ▶ *Approche axée sur les résultats, alliée à une amélioration du suivi et de l'évaluation des programmes de développement,*

⁸Le développement de ce chapitre est tiré du document de l'ACDI : le Canada contribue à un monde meilleur : énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace (septembre 2002).

4.2.1 Les priorités sectorielles

Les six priorités de l'aide publique au développement retenues dans L'énoncé de politique étrangère du Canada publié en 1995 ne fournissent pas un cadre d'action ciblé pour l'ACDI. Elles constituent plutôt un menu général d'options thématiques. C'est pourquoi, le lancement en septembre 2000 du document *"Les priorités de développement social : Un Cadre d'action"* constitue un pas important vers une concentration sectorielle accrue au niveau de l'ACDI afin de contribuer davantage au mieux-être social et d'accélérer les progrès vers l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.

L'Agence a annoncé son intention d'accroître l'importance du développement social à travers particulièrement quatre secteurs clefs: la santé et la nutrition, le VIH/Sida, l'Éducation de base et la protection des enfants. Un élément clé de cette initiative de développement social est l'engagement annoncé de doubler sur cinq ans les sommes consacrées au développement social. Ces deux dernières années, l'ACDI a dépassé ses objectifs d'investissements sectoriels dans le cadre de cet agenda (Voir l'encadré : Les priorités de développement social de l'ACDI, page 26). Au chapitre des priorités sectorielles, l'ACDI met également un accent particulier sur le rôle essentiel de la croissance économique et du développement du secteur privé dans la réduction de la pauvreté.

Elle s'est dotée d'un Cadre de Développement du Secteur Privé (DSP) qui définit l'approche adoptée par l'Agence dans le domaine de la croissance et du développement économique et fait ressortir les liens entre le DSP et la réduction de la pauvreté à long terme, propose des méthodes visant à tirer profit des principes d'une aide plus efficace dans le DSP et enfin, dresse les grandes lignes d'une approche proposée pour faire des choix stratégiques en matière de programmes.

4.2.2 Les secteurs émergents

L'ACDI a aussi élaboré un cadre de politique pour orienter sa programmation dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. Elle a également entrepris récemment des consultations pour définir un cadre de politique pour sa programmation en matière de développement du secteur privé et de renforcement des capacités en commerce. Ceci dans le but d'identifier clairement les orientations qui présideront à ses activités dans ce domaine, en veillant à ce que ce cadre tienne compte d'abord des besoins et des priorités des pays en développement. Enfin, elle s'est engagée à accroître ses investissements dans ce domaine. Elle a publié à cet effet « Développement rural durable : le rôle de l'agriculture dans le cadre du programme canadien d'aide internationale » (octobre 2002).

4.2.3 Le cadre de rendement

L'ACDI s'est attachée à aligner son cadre de résultats en fonction des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et des nouvelles approches pour une aide plus efficace. Elle a établi un cadre de Résultats clés dont les OMD et les cibles connexes constituent les résultats globaux à atteindre en matière de développement. Ces résultats clés sont en voie d'intégration dans la structure de planification, de budgétisation et de compte-rendu existants au niveau de l'Agence, de manière à ce que le Parlement soit tenu au courant, chaque année, des principaux résultats et objectifs de l'ACDI et de ses réalisations.

Le défi qui se pose à l'ACDI consiste aujourd'hui à évaluer les résultats non plus en fonction du projet mais plutôt en fonction du programme et du pays. Cette démarche exige de l'ACDI une concertation élargie avec le pays partenaire et les autres donateurs pour qu'à l'étape de la planification et de la mise en oeuvre des projets, ils s'entendent sur le suivi approprié pour réaliser le DSRP ou un plan équivalent, établir des objectifs à atteindre dans un délai précis, concevoir un cadre commun de mesure de rendement et de responsabilisation et pour effectuer une évaluation et

Poursuivant des objectifs d'une coopération d'accompagnement, le Canada a révisé ses procédures de livraison de l'aide pour s'adapter à ce nouveau contexte. Le cadre de programmation de l'ACDI au Sénégal (2000-2010) se donne un horizon de dix ans. Ce qui tranche avec la vision à très court terme de cinq ans qui caractérisait auparavant son programme.

De plus, le cadre de programmation est le résultat d'une large concertation entre l'ensemble des acteurs et des bénéficiaires de l'intervention du Canada autour de deux points : le bilan des actions antérieures pour en tirer les leçons et la définition d'un nouveau programme en fonction des besoins, des priorités et des stratégies du pays. L'exercice a été piloté par le Sénégal avec l'aide de consultants locaux et a suivi un processus de restitution et de validation auprès des principaux acteurs.

Le programme canadien de coopération au Sénégal se traduit par un appui à la mise en oeuvre des politiques nationales et du DSRP. Les programmes dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la bonne gouvernance, de l'égalité des sexes, de l'environnement et de l'économie populaire s'inscrivent en effet en droite ligne du PDEF, du PANAF, du PNAE, du PNDS, du plan de développement du secteur privé et du programme de bonne gouvernance.

60% de l'aide bilatérale canadienne appuie le PDEF dans ses objectifs d'amélioration de la qualité de l'éducation et de développement de la formation professionnelle. L'engagement du Canada pour l'approche programme au Sénégal s'est traduit également dans le secteur de l'éducation par une révision de ses mécanismes de financement. Un appui budgétaire d'un montant de 5 millions \$can a été apporté au projet d'appui au volontaires de l'éducation (PAVE) dont l'objectif est de recruter du personnel enseignant.

En entrepreneuriat paysan et urbain, l'intervention actuelle du Canada porte sur le projet d'appui à l'entrepreneuriat paysan (PAEP), sur le Projet d'appui à l'entrepreneuriat forestier dans la région de Kolda (PAEFK) et sur le Projet d'appui aux opérateurs de l'Agro-alimentaire (PAOA). Ces projets se réfèrent au développement de l'initiative privée telle que définie par la stratégie de développement du secteur privé et au respect des principes d'une gestion rationnelle des ressources naturelles contenus dans le PNAE. Ils appuient également certains des objectifs du Cadre intégré d'Assistance Technique au Commerce pour le Sénégal (voir page 14).

Pour la suite du projet des Niayes, le Programme d'appui à l'aménagement et au développement économique de la zone des Niayes (PADEN) est en planification. Celui-ci est un programme qui couvre les problématiques de croissance économique, de protection de l'environnement et de gouvernance dans la zone nord du littoral. Sa planification et sa mise en oeuvre s'appuient sur un schéma directeur d'aménagement de la zone qui servira de référentiel pour le choix des filières et activités à supporter par l'ACDI et constituera la base d'un programme autour duquel s'articulera l'ensemble des interventions dans la zone.

En microfinance, l'intervention actuelle du Canada se fait à travers un appui aux mutuelles d'épargne et de crédit et à leurs réseaux au niveau national et au niveau régional par un appui à la Mission chargée de la réglementation et du développement de la microfinance de la BCEAO.

Cet appui s'oriente vers l'approche programme par un soutien à la définition et la mise en oeuvre d'une politique sectorielle en microfinance au Sénégal. Celle-ci devra permettre d'adapter davantage l'offre à la demande et d'assurer la cohérence et la synergie des interventions.

connaissance fine des besoins et des politiques du pays. C'est dans cette dynamique, qu'il faut situer également les Nouvelles initiatives canadiennes, notamment la décision de faire du Sénégal un pays de concentration de son aide bilatérale, de favoriser l'accès aux marchés canadiens, et de soutenir le secteur privé à travers le Fonds canadien pour l'Afrique.

Les partenariats renforcés se manifestent également par l'accompagnement du gouvernement sénégalais dans sa réflexion stratégique pour la définition de politiques sectorielles ou l'élaboration de cadres d'actions. C'est dans ce contexte que l'ACDI a appuyé l'élaboration du Programme national d'actions en environnement (PNAE), la réforme de la fiscalité locale, l'élaboration d'une lettre de politique de développement rural décentralisé, l'élaboration d'un dispositif de suivi-évaluation du PDEF, et la mise en place au niveau régional d'un cadre réglementaire des caisses d'épargne et de crédit des pays membres de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Elle prévoit de soutenir les pouvoirs publics dans la mise en oeuvre des réformes financières et budgétaires et la définition d'une stratégie nationale en microfinance.

La stratégie de partenariat renforcé prévoit des ententes où les partenaires auront défini les objectifs communs et les responsabilités convenues.

Les partenariats renforcés se traduisent aussi par l'implication des ressources locales dans la planification et la livraison du programme de coopération. Les agents du Bureau d'appui à la coopération canadienne (BACDI) et de la Direction de la coopération économique financière (DCEF/ministère des finances) ainsi que le personnel local des projets et les consultants locaux contribuent, en effet, par leur expertise et leur connaissance du milieu à assurer aux interventions canadiennes un contenu et un ancrage nationaux.

Ensuite les partenariats avec la société civile sénégalaise. La politique du « faire-faire » en alphabétisation a permis au Canada de réaliser des partenariats avec la société civile sénégalaise, notamment avec la Concertation nationale des opérateurs en alphabétisation du Sénégal (CNOAS). Il en est de même en décentralisation avec les associations d'élus locaux et les associations de femmes, principalement grâce au Réseau Siggil Jigéen dont il a contribué à la naissance et à la formalisation.

Le Canada s'oriente vers un renforcement de ses partenariats avec la société civile mais aussi des partenariats entre le gouvernement et la société civile en vue de la promotion du dialogue et de l'appropriation des enjeux du développement, des politiques et programmes nationaux.

Pour ce faire, le Canada mise sur la mobilisation de la société civile et le renforcement institutionnel des services publics. C'est dans cette dynamique qu'il faut situer la création du Fonds d'appui décentralisé à l'appropriation et au dialogue (FADAD) qui appuie des initiatives ponctuelles et stratégiques de la société civile et de l'Etat inscrites dans le cadre du NEPAD et du DSRP.

De même, le Fonds de promotion du NEPAD initié par le Canada vise une meilleure connaissance et appropriation du projet continental par les populations africaines.

Enfin les partenariats avec les autres partenaires techniques et financiers. Des missions conjointes sur le terrain entre bailleurs ont lieu tout comme l'échange de termes de référence et le partage des requêtes. Ces partenariats favorisent une plus grande harmonisation et complémentarité entre tous les intervenants. Le Canada ne manque pas d'associer dans ses réflexions les principaux bailleurs du Sénégal.

soigner les personnes infectées par le VIH/Sida, l'autonomie des femmes et des filles.

Au niveau de la protection des enfants, le plan d'action vise la promotion des droits des enfants ayant besoin de protection spéciale contre l'exploitation, les mauvais traitements et la discrimination. Enfin, en matière d'éducation de base le plan d'action vise trois objectifs : l'accès pour tous à une éducation primaire gratuite et obligatoire, l'élimination des disparités entre les sexes et l'amélioration de la qualité de l'éducation de base.

(Source: Les priorités de développement social de l'ACDI: Un cadre d'action, ACDI, septembre 2000.)

Encadré 2 :

Examen de l'aide canadienne par le Comité d'Aide au Développement (OCDE):

Conclusions et recommandations

Le Canada se classe au 19ème rang des 22 membres du Comité d'aide au développement (CAD) pour ce qui est du rapport APD/ RNB (revenu national brut) et au 11ème rang en terme de volume. Son aide publique au développement s'établissait à 1.5 milliard \$ us en 2001.

L'examen des politiques et programmes du Canada en matière de coopération pour le développement, réalisé en novembre 2002 par le CAD, a reconnu la capacité particulière de ce pays à donner à l'action de la Communauté internationale une impulsion propre dans des domaines comme l'égalité homme-femme et le renforcement des capacités.

Le CAD a noté le rôle joué par le Canada dans la participation des Chefs d'Etat africains représentant le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) au Sommet du G8, à Kananaskis, ainsi que dans l'adoption du Plan d'action du G8 pour l'Afrique. Il s'est félicité de la décision du Canada de libéraliser ses échanges avec les pays les moins avancés (PMA) et de son engagement à augmenter son APD pour soutenir le développement de l'Afrique, notamment le secteur privé.

Pour le CAD, la nouvelle marque que le Canada veut imprimer à sa coopération au développement s'accompagne de défis majeurs:

- ▶ *Mettre en oeuvre l'augmentation annoncée de l'APD*
- ▶ *Mobiliser et préserver le soutien du public canadien qui attend d'avoir davantage de preuves de l'amélioration de l'existence des populations pauvres. A cet effet, le rapport annuel de l'ACDI à l'intention du public ainsi que le rapport sur l'effort de l'APD global du Canada pourraient être publiés de nouveau.*
- ▶ *Concentrer l'aide sur un nombre limité de pays pour éviter la dispersion qui pourrait se traduire par un manque d'impact des programmes et une réduction de la capacité d'influence du Canada sur les autres donateurs.*
- ▶ *Mieux intégrer la lutte contre la pauvreté en appuyant la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et en encourageant une meilleure prise en compte du rôle central de la réduction de la pauvreté dans la politique étrangère canadienne.*
- ▶ *Continuer d'œuvrer à la cohérence des politiques au service du développement dans les services canadiens gouvernementaux dans des domaines pertinents comme l'immigration, la résolution des conflits et le renforcement de la paix, l'agriculture et la sécurité alimentaire.*
- ▶ *Poursuivre l'effort de libéralisation des échanges avec les PMA.*
- ▶ *Poursuivre le déliement de l'aide.*

Sud afin de résoudre les problèmes de développement par des solutions créatives et durables, adaptées aux situations locales. Le CRDI s'emploie aussi à renforcer la capacité d'élaboration des politiques et de mise au point des techniques qui aident à édifier des sociétés plus équitables.

Les Initiatives de programmes sont les véritables moteurs des programmes du Centre. Chaque initiative est axée sur un ensemble précis de questions de développement et gérée par une équipe pluridisciplinaire de spécialistes. Les initiatives servent aussi de réseaux reliant entre eux les chercheurs. Les initiatives de programmes du CRDI sont regroupées thématiquement en trois grands domaines de recherche :

- ▶ Équité sociale et économique
- ▶ Environnement et Gestion des ressources naturelles
- ▶ Technologies de l'information et de la communication au service du développement

En dehors de ces grands axes, le CRDI anime des recherches transversales sur deux thématiques :

- ▶ Genre et développement durable
- ▶ Recherches sur les systèmes de connaissances

Parallèlement, le CRDI a généré la formation de plusieurs **Secrétariats internationaux** qui s'intéressent à des domaines de recherche critique. Ils sont financés et gérés conjointement par différents donateurs et le CRDI fournit l'infrastructure financière et administrative. On peut citer entre autres:

- ▶ Secrétariat d'appui institutionnel pour la recherche économique en Afrique (SISERA)
- ▶ Secrétariat du réseau international sur les forêts modèles
- ▶ Recherche pour la lutte mondiale contre le tabac
- ▶ Secrétariat sur le commerce et les politiques industrielles

45% des ressources du CRDI vont à l'Afrique.

V. NOUVELLES INITIATIVES CANADIENNES POUR L'AFRIQUE

5.1 Le Canada favorise l'établissement de nouveaux partenariats avec l'Afrique

Annoncées à la suite du Sommet du G8 à Kananaskis en juin 2002, les nouvelles initiatives du Canada pour l'Afrique visent à appuyer le développement de l'Afrique, notamment en ce qui concerne l'accroissement de l'accès aux marchés, le commerce, l'investissement, la saine gestion publique, la prévention des conflits, l'éducation, la santé, la recherche agricole et la gestion de l'eau. Les initiatives rassembleront des gouvernements, le secteur privé et la société civile en vue de promouvoir l'innovation africaine, le développement humain et les services essentiels d'infrastructure. Elles nécessiteront la participation du public et le renforcement des capacités afin de trouver des solutions africaines aux problèmes de l'Afrique. En voici quelques faits saillants :

Pour promouvoir la croissance économique :

- ▶ Ouverture des marchés canadiens aux importations africaines grâce à l'élimination des tarifs et des contingents sur la plupart des importations de 48 pays moins avancés (PMA), dont 34 pays africains à compter du 1er janvier 2003
- ▶ Contribution de 100 millions de dollars pour favoriser l'investissement du secteur privé grâce à la création d'un Fonds d'investissement africain, qui ira chercher des ressources dans le secteur privé pour des projets d'investissement portant notamment sur l'infrastructure, l'approvisionnement en eau et la construction de pipelines

l'intermédiaire du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, qui concentrera ses efforts sur les besoins des petits exploitants agricoles et des productrices,

- ▶ Contribution de 50 millions de dollars pour améliorer la gestion de l'eau ainsi que l'accès à l'eau et à l'assainissement par l'entremise du Partenariat mondial pour l'eau,
- ▶ Investissement de 10 millions de dollars pour collaborer avec la Banque africaine de développement (BAD) pour soutenir un mécanisme de préparation de projets, qui permettra d'élaborer des projets d'infrastructure financièrement viables dans les domaines de l'eau et de l'énergie,
- ▶ Jusqu'à 1,5 million de dollars sur trois ans pour appuyer le travail de collaboration avec Olympic Aid, une organisation dirigée par des athlètes et qui vise à promouvoir un développement sain de l'enfant en Afrique, notamment au moyen du sport et des jeux pour les enfants et les jeunes, car elle part du principe que tous les enfants ont le droit de jouer.

Le Canada souhaite délier son aide, l'accroître et en améliorer l'efficacité. Il s'engage entre autres à :

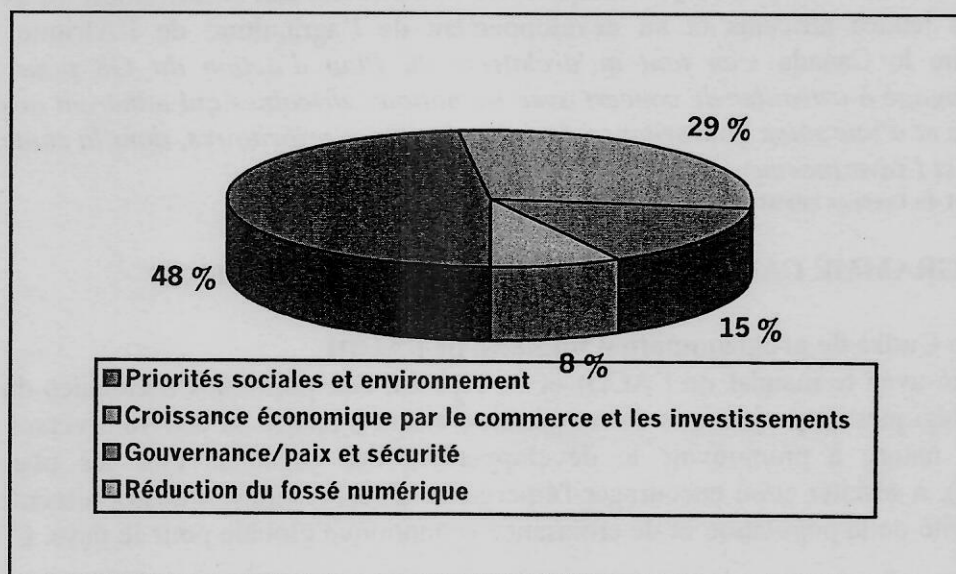
- ▶ Doubler l'aide publique au développement d'ici la fin de la décennie grâce à une augmentation de 8% par année, dont près de la moitié sera affectée à l'Afrique,
- ▶ Respecter ses obligations internationales à l'OCDE de délier l'aide aux PMA. En ce qui concerne plus particulièrement l'Afrique, le Canada a l'intention d'ouvrir des projets de développement précis à la soumission concurrentielle dans les PMA, donnant ainsi aux fournisseurs locaux retenus la possibilité de développer une expertise dans la réalisation de projets de développement,
- ▶ Veiller à ce que ses programmes de développement utilisent des approches plus efficaces, fondées sur les stratégies et les priorités des pays en développement, et le soutien bien coordonné des partenaires internationaux.

Un peu plus de 420 millions de dollars provenant du Fonds canadien pour l'Afrique seront alloués aux nouvelles initiatives annoncées. Le financement de toutes ces initiatives est prévu dans le budget de décembre 2001, et donc établi dans le cadre financier actuel.

Encadré 4 :

Graphique Fonds canadien pour l'Afrique (500 M\$)

Initiatives annoncées à ce programme (421 M\$)



les actions sont dirigées prioritairement vers les couches populaires qui sont directement concernées par le problème fondamental de la pauvreté. Pour cette raison, l'ACDI a été un partenaire-clé en appui à l'élaboration du DSRP.

Le Programme bilatéral qui a été approuvé à l'issue de la Commission bilatérale (novembre 2001) s'inscrit principalement dans le cadre du DSRP. Il est axé sur la lutte contre la pauvreté avec une concentration autour de deux axes principaux :

- ▶ L'éducation de base (60% des ressources prévues) qui englobe l'éducation formelle et non-formelle, l'alphabétisation des adultes, le renforcement des capacités professionnelles et techniques,
- ▶ L'économie populaire (25% des ressources prévues) qui englobe la promotion de l'entrepreneuriat paysan et l'accès au crédit pour les plus pauvres, en majorité des femmes.

A ces deux axes, s'ajoutent les thèmes transversaux qui font partie intégrante de l'ensemble du programme de coopération : l'égalité des sexes, l'environnement, la décentralisation, la bonne gouvernance et la communication (15% des ressources)

Le programme bilatéral qui vise à élargir et à créer des opportunités pour les populations vulnérables devrait se traduire par les effets suivants :

- ▶ L'accès accru à l'éducation de base, à l'alphabétisation et à la formation professionnelle, notamment pour les femmes,
- ▶ L'accès accru des petits opérateurs et opératrices économiques à l'épargne crédit et la dynamisation des groupements paysans, le tout résultant en gain de productivité,
- ▶ Le renforcement des instances locales et la participation accrue des citoyens et citoyennes aux décisions.

6.1.1 Les projets bilatéraux

En éducation de base et formation professionnelle

Le Projet d'appui au plan d'action (Papa II)

Le Projet de formation en approche par les compétences

Le Projet d'appui à la mise à l'essai du nouveau curriculum en éducation de base (finance)

Le Projet d'amélioration de la qualité de l'enseignement et des résultats scolaires (gouvernementales)

Le Partenariat Canada/Sénégal en formation technique et professionnelle (Pftp/Ftp)

Le Projet d'appui à la formation professionnelle des alphabétisés (Fpgl)

Le projet d'appui aux volontaires de l'éducation (Pave)

En Economie populaire (micro finance et entrepreneuriat paysan)

Le Projet d'appui à l'entrepreneuriat paysan (Paep)

Le Fonds de renforcement de l'économie populaire (Frep)

Le Projet d'appui à l'entrepreneuriat forestier de Kolda (Paefk)

Le Projet d'appui aux opérateurs de l'agro-alimentaire au Sénégal (Paoa)

Le Programme d'appui aux mutuelles d'épargne et de crédit au Sénégal (Pamecas)

le Projet d'appui aux politiques alternatives pour un développement durable et équitable (Propad)

Le Projet d'appui institutionnel et opérationnel des exportations du Sénégal (Païodes)

En bonne gouvernance et décentralisation

Le Projet d'appui aux élus locaux (Pael)

le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du document de Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Le montant du Fonds est de 500. 000 \$can pour les quatre prochaines années.

Le FADAD vise à :

- ▶ Renforcer la société civile dans son rôle d'animation et de plaidoyer dans le processus d'élaboration et/ou de mise en oeuvre du DSRP et du NEPAD,
- ▶ Assister le gouvernement à jouer son rôle dans la mise en œuvre et le suivi du DSRP et du NEPAD et faire une reddition des comptes satisfaisante,
- ▶ Promouvoir des partenariats stratégiques entre l'ACDI et les acteurs du développement au Sénégal,
- ▶ Favoriser le renforcement de la collaboration entre intervenants canadiens sur des dossiers communs.

Les interventions du FADAD devraient contribuer à mieux cerner certains enjeux stratégiques des programmes/projets, à appuyer des actions relatives au développement durable ou à la réduction de la pauvreté, à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles dans les secteurs privé et public et enfin, à faciliter la dialogue au sein de la société civile et entre elle et les autorités publiques.

6.2.2 Programme Régional Panafricain

Le programme a comme stratégie d'établir et de faire maintenir des partenariats stables et efficaces avec les institutions et organismes africains qui interviennent à un niveau supranational et de contribuer aux initiatives internationales visant les questions reliées aux différents défis auxquels l'Afrique est confrontée. Il contribue ainsi à confirmer le leadership africain dans ses propres choix de développement en appuyant et en renforçant ses institutions telles que l'Union africaine (UA), la Coalition Mondiale pour l'Afrique, la Fondation Africaine pour le Renforcement des Capacités, l'Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique, l'Organisation des Nations unies de Lutte contre le VIH/Sida (ONUSIDA), l'Université Virtuelle Africaine (AVU), la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières Africaines (BRVM).

Avec un budget annuel de 23,4 millions de dollars, le programme panafricain représente environ 8,8% du budget de l'ACDI pour l'Afrique et le Moyen-Orient. En 2001, ces fonds ont été répartis entre 42 projets régionaux. Le Sénégal bénéficie de plusieurs interventions du programme régional panafricain. On peut citer le projet de Lutte contre le Sida en Afrique de l'Ouest, l'appui au groupe de travail sur les Finances et l'Éducation de l'Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique(ADEA), le projet de développement de l'Énergie de l'Organisation de la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), le projet d'appui à la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (African Capacity Building Foundation), le projet d'Appui à la Réglementation des Coopératives d'Épargne et de Crédit des pays membres de l'Union Économique et Monétaire de l'Ouest-Africain(UEMOA), et le projet Intervention Panafricaine dans le Domaine Coopératif (INPACOOOP).

6.2.3 Programme de la Francophonie

Ce programme démontre que la Francophonie ne saurait se réduire à sa seule dimension de promotion et de défense de la langue française. Le programme est orienté par les Sommets et grandes conférences biannuels des Chefs d'État et de gouvernements et ses priorités thématiques recouvrent principalement six grands thèmes hérités des Sommets de Cotonou, Hanoi et de Moncton, à savoir :

- i) le renforcement de l'État de droit, de la démocratie, des droits et libertés, des droits des femmes et

Par le biais du programme de la coopération industrielle (PCI), l'ACDI contribue à l'établissement de partenariat d'affaires entre des entreprises canadiennes et sénégalaises. En effet, le PCI apporte une aide financière aux entreprises canadiennes désirant établir des partenariats d'affaires à long terme dans les pays en développement. En partageant avec les entreprises canadiennes certains coûts spécifiques à la conduite des affaires dans les pays en voie de développement, le programme permet ainsi de réduire les risques que comporte la poursuite d'activités commerciales dans ces pays. L'appui financier offert par le PCI se répartit en trois mécanismes :

- ▶ Investissement (investissement et établissement de partenariat d'affaires à long terme avec un partenaire local; transfert technologique),
- ▶ Services professionnels (appui aux entreprises canadiennes d'experts-conseils),
- ▶ Projets privés d'infrastructures (création ou développement d'infrastructure de façon à développer l'infrastructure totale dans le pays visé, concessions et privatisations).

Au Sénégal, le partenariat d'affaires a abouti à la création de quelques sociétés mixtes : le consortium Canado-sénégalais avec le groupe Chagnon et l'entreprise Keur Khadim (enlèvement des ordures ménagères), Ba Eau Bab (traitement et distribution de l'eau de qualité), la Sorem (réparation électromécanique), Touch international (montage d'ordinateurs)...

6.2.5 Programme multilatéral

L'action multilatérale est essentielle à la réalisation des objectifs de la politique étrangère du Canada et de la coopération pour le développement international. Les programmes de la coopération multilatérale permettent en effet au Canada de jouer un rôle de premier plan au sein des principales organisations internationales, telles que l'ONU, le Commonwealth, ou encore au sein des institutions financières internationales et africaines. Par leur intermédiaire, le Canada est en mesure d'exercer une plus grande influence sur le développement international plutôt qu'à se limiter à des initiatives avec le secteur privé ou par le biais de programmes bilatéraux.

Le Canada contribue ainsi à une meilleure coordination de l'aide. Le Sénégal bénéficie du programme multilatéral à travers des projets ou des initiatives menées par les Agences spécialisées des Nations unies, et les institutions financières internationales. On peut citer la vaccination avec l'UNICEF.

6.3 Le Cadre de programmation du CRDI au Sénégal

Le CRDI a lancé son premier projet au Sénégal en 1972 sous la forme de recherche pour le développement d'un sorgho à haut rendement, et résistant aux maladies. Considérée comme une céréale clé, le sorgho qui était cultivé à l'époque produisait alors de faibles rendements, et les grains étaient de piètre qualité en raison des conditions climatiques variables. Qui plus est, on avait mené peu de recherches pour développer des variétés de sorgho adaptées aux variations du régime pluvial. Les recherches menées ont continué dans deux projets de suivi. D'autres projets appuyés par le CRDI ont porté sur la résistance des cultures céréalières à la sécheresse, ainsi que sur les technologies post-culturelles. Ces projets en matière d'agriculture ont finalement visé à remédier aux pénuries alimentaires du Sénégal, qui constituait un gros problème dans les années 1970.

Le CRDI a continué à se concentrer sur l'agriculture dans les années 1980, mais il a élargi le champ de ses recherches. Le quart des 44 projets que le Centre a approuvés durant cette décennie a porté sur des questions reliées à l'agriculture. Des projets se sont penchés, par exemple, sur les façons de «documenter» et de disséminer l'information agricole, d'améliorer les machines à décortiquer les arachides, et d'éclairer la politique agricole. Les autres projets ont porté sur la santé (dont les

VII. INSTRUMENTS DE LIVRAISON DU PROGRAMME DE COOPERATION

7.1 Section coopération de l'Ambassade du Canada

La section Coopération représente l'ACDI au Sénégal. Elle joue un triple rôle. Premièrement, les représentants sur le terrain (RSTs) qui la composent sont chargés d'alimenter et d'influencer la programmation et le suivi des projets et des programmes sur le terrain par leurs reportages et le dialogue de politiques. Deuxièmement, ils ont une fonction de représentation de l'ACDI auprès des autorités sénégalaises et des pays d'accréditation que sont, en plus du Sénégal, la Mauritanie, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau et la Gambie.

Troisièmement, ils sont les points de contact dans les pays pour les multiples partenaires en développement (p.e. les bailleurs de fonds, les Ong, la société civile, le secteur privé) et représentent l'ACDI au sein des tables de concertation des bailleurs de fonds. La section coopération compte six membres et elle est dirigée par le Chef de la coopération. Leurs compétences touchent la gestion des programmes et des projets, l'éducation, les finances publiques, la micro finance, la gouvernance, la santé, l'égalité des sexes, le secteur privé et le commerce.

7.2 Bureau d'Appui à la Coopération canadienne (BACDI)

Le BACDI fournit un appui à la conception et à la livraison du programme canadien de coopération au Sénégal et à la compréhension de son contexte et de l'évolution de celui-ci. Ses actions s'inscrivent dans une demande d'accompagnement et de renforcement des capacités des acteurs clefs (agents de l'ACDI, siège et terrain, représentants d'Ong canadiennes, consultants en mission, représentants des agences canadiennes d'exécution ou des entreprises privées canadiennes, responsables de l'administration et de la société civile sénégalaise), auquel il offre une gamme de services professionnels, administratifs et logistiques. Il appuie également le gouvernement sénégalais dans sa maîtrise des procédures canadiennes, dans la mise en oeuvre et dans le suivi des projets et dans le maintien d'un dialogue de politique de qualité entre les deux pays.

Les services professionnels (spécialistes permanents ou consultants) ont comme principal rôle d'aider à l'identification, à la planification, à la mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation du programme canadien de coopération au Sénégal. Leurs compétences portent sur les domaines suivants : la gestion, la micro finance la gouvernance, l'éducation et la formation, les ressources naturelles, le secteur privé, l'approche genre et développement, la santé, et la communication.

Les Services administratifs et logistiques offrent une assistance-conseil en termes de gestion et de comptabilité au programme de l'ACDI, en particulier du Fonds local de développement, et en terme d'accueil et d'installation des missions canadiennes en court, moyen ou long terme.

7.3 Le Bureau régional du CRDI pour l'Afrique de l'Ouest (BRACO)

Le Bureau régional du CRDI pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre se trouve à Dakar. Il a été inauguré en 1972 et couvre 24 pays. Sa mission est d'assurer une présence active du CRDI dans la région et de mettre en oeuvre ses programmes en soutenant les efforts de ses partenaires en matière de recherche-développement. Le Bureau régional du CRDI est au service des institutions et projets de recherche bénéficiant de son soutien en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il est l'interlocuteur privilégié des chefs de projets de la sous-région, mais aussi des autorités des pays concernés et des différents partenaires au développement.

Programme de coopération institutionnelle

www.acdi-cida.gc.ca/institutionnel

Programme d'information sur le développement

www.acdi-cida.gc.ca/pid

Sommet du G8

www.g8.gc.ca

Centre de recherche pour le développement international

www.idrc.ca

Centre canadien d'étude et de coopération internationale

www.ceci.ca

Ministère des Affaires Étrangères

www.dfait-maeci.gc.ca

Ambassade du Canada à Dakar

www.dfait-maeci.gc.ca/dakar/menu-f.asp

Informations sur le Canada

www.canada.gc.ca